

## Refus en M1 : exigences ?

Par **Lila**, le **08/07/2020** à **14:55**

Bonjour,

Mes candidatures en M1 ont été refusées (pour résultats insuffisants et compétences acquises non adaptées). J'ai validé ma licence de droit avec mention AB (13,5 de moyenne). Je n'ai pourtant pas candidaté à Paris mais dans des facs de province, en droit pénal.

Peut-être est-ce parce que malgré un bon niveau global, certains de mes résultats sont en dents de scie ?

Combien faut-il avoir en licence pour être accepté ?

Merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2020** à **08:32**

Bonjour

Quelles étaient vos résultats dans les matières de droit pénal ?

Par **Tbaum**, le **09/07/2020** à **19:27**

pas top, 12 et 12.5....

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2020** à **08:59**

Cela reste correct !

A combien de Master aviez-vous postulé ?

Par **Tbaum**, le 10/07/2020 à 10:00

3 Candidatures.

1 Criminologie

2 Droit pénal

Par **Isidore Beautrelet**, le 10/07/2020 à 11:46

Certains vous diront qu'il fallait postuler à plus de Master.

Mais je suppose que vous vous êtes limité aux formations à proximité de chez vous ce qui est compréhensible.

Cependant, si vous voulez bénéficier du droit à la poursuite d'étude (contactez votre Rectorat), il faudra vous attendre à devoir changer de région.

Par **Tbaum**, le 10/07/2020 à 12:30

Oui, j'aurais dû postuler à plus de masters.

Par **Isidore Beautrelet**, le 10/07/2020 à 13:22

Comme je vous le disais, il vous reste la solution de saisir votre Rectorat. Cela dit, la seule obligation est de vous trouver une place dans un Master en lien avec votre licence. Ce ne sera pas forcément un Master de droit pénal.

Par **Tbaum**, le 10/07/2020 à 13:56

Comme ma licence date d'avant 2018, je n'ai pas droit à ce dispositif...

Par **Crazy student**, le 10/07/2020 à 20:20

Bonjour honnêtement de ce que je vois cette années la sélection en M1 c'est un bordel, j'ai des amis à 13-14 qui ont été refusés de partout, à l'inverse j'ai une amie à 11 qui a été acceptée dans 2 M1. D'après elle c'est sa lettre de motivation qui ferait la différence. Pour l'heure moi aussi je suis refusée de partout, seulement une liste d'attente en 12-13 candidatures. Je vais revoir mes lettre de motivations pour les Masters qui sont encore ouverts à candidature et je verrai bien... Apparemment le schéma classique ça ne marche pas

quand t'as pas un niveau "suffisant". Quand je pense que la conseillère m'avait dit qu'à 12 de moyennes ont avait un niveau suffisant. En même temps c'est le problème de la sélection en M1 y'a plus de candidats que pour les M2.

Par **Crazy student**, le **10/07/2020** à **20:21**

Et pour le droit à la poursuite d'étude honnêtement vous ne perdez rien.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2020** à **13:19**

[quote]

En même temps c'est le problème de la sélection en M1 y'a plus de candidats que pour les M2.

[/quote]

De manière générale, la sélection en M1 ne convient pas pour la filière droit.

L'année de M1 n'est qu'une continuation de la L3, ce n'est qu'à partir du M2 que la formation prends un nouveau tournant avec des séminaires dispensés par des professionnels ou des enseignants-chercheurs. Et je ne pense pas que ça va changer avec la sélection en M1.

Mais aussi et surtout, la plupart des professions du droit nécessitent d'avoir un M1 (magistrat, avocat, notaire, ... ..). Auparavant quand un étudiant était refusé de tous ses M2, il pouvait se "consoler" en tentant des concours. Aujourd'hui l'étudiant en droit refusés de M1 subit une double peine puisqu'il doit renoncer à toutes ces professions juridiques. Il ne lui reste plus que que le concours de greffier et ceux de la fonction publique.

[quote]

pour le droit à la poursuite d'étude honnêtement vous ne perdez rien.

[/quote]

Ce n'est pas la première fois que je lis une critique à l'encontre de ce mécanisme.  
Ce serait bien d'avoir le témoignage de personnes qui auraient tentées la procédure.

Par **nanou14**, le **11/07/2020** à **21:40**

Concernant le recours sur la base du droit à la poursuite d'études en Master, je n'y ai pas moi-même recouru mais j'ai eu des retours de personnes ayant cette expérience : apparemment le Rectorat envoie le dossier de l'étudiant aux facultés, mais rien ne garantit que cet étudiant ait effectivement une place dans un quelconque Master. En effet, il arrive que toutes les

formations sollicitées déclarent ne plus avoir de place... Et dans ce cas, le Recours ne doit plus rien à l'étudiant, il a déjà "fait son travail" en sollicitant les responsables de formation, comme s'il n'était tenu que d'une obligation de moyens, et non de résultat.

Toutefois, cette situation pourrait être différente pour chaque personne, je n'ai pas lu assez de témoignages pour certifier que c'est ce qui se passe à tous les coups.

Je vous souhaite en tout cas bon courage.

**Par Isidore Beautrelet, le 12/07/2020 à 08:12**

Bonjour

Ah la base je n'étais pas spécialement favorable à la reconnaissance d'un droit à la poursuite d'étude.

Mais je suis tout de même choqué de la façon dont c'est organisé. Au final, l'étudiant ne fait que perdre du temps.